

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU

du Mercredi 29 septembre 2021 à 18h00

Etaient présents :

M.Daniel Fréchet Président,

Vice-Présidents :

Mme Fabienne Stalars,

M.Aldo Marcuccilli,

M.Philippe Chatre,

Lucien Murzi,

M.Eric Lacroix,

M.Timothée Crionay

Délégués titulaires :

M.Sébastien Allier,

M.Jean-Paul Capitan

M.Romain Coquard,

M.Daniel Corre,

Mme.Joëlle Girardet

M.Pierre Devedeux,

M.Christian Dupuis,

Mme.Laurence Boyer

M.Jacky Geneste,

M.David Gianone,

M.Charles Labouré,

M.Jean-François Lacroix,

M.Eric Martin,

M.Jean-Jacques Raffin

M.Stéphane Raphaël,

M.Yves Tamin.

Absents avec excuses :

Délégués titulaires :

M.Laurent Beluze,

M.Romain Bost,

M.Nicolas Chargueros

M.Didier Demarchelier,

Mme Cécile Dony,

M.David Dozance,

M.Marcel Ferraille,

M.Gilbert Grataloup,

Mme.Sylvie Martinez,

M.Gérard Meunier,

M.Pascal Neron,

M.Didier Prunet,

M.Michel Tarasco.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Monsieur Aldo Marcuccilli

Services présents :

M.Mejassol : Directeur Général

M.Petit : Directeur Technique

Mme Dizier : Directrice Ressources

1) Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) de la compétence Eau Potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir- prendre connaissance des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Roannaise de l'Eau, du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord et du Syndicat des eaux du Gantet.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Homogénéisation des durées d'amortissement des biens issus de la fusion

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- fixer les durées d'amortissement des immobilisations de Roannaise de l'Eau selon le tableau ci-dessous ;

Catégories		Durée
Frais d'études et de recherches	Frais d'études (dont schéma directeur)	5
	Frais de recherche et développement	5
	Frais d'insertion	3
Concessions et droits similaires	Logiciels	2
Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	5
Ouvrages de Génie Civil	Ouvrages lourds (bâtiment, hors nouvelle Usine de Renaison)	50
	Ouvrages courants	30
	Barrages	100
Agencements et aménagements de bâtiment	Electricité...	15
Aménagements de terrains	Périmètres de protection, clôtures.. autres aménagement non bâtie	20
Autres aménagements	Autres aménagements	20
Réseau Eau potable/Eaux pluviales	Travaux sur réseaux	60
Petits appareils électriques	Automate à souder	5
	Capteur	
	Collecteur électrique	
	Débitmètre	
	Détecteur	
	Electrovanne	
	Poire de niveau	
	Autres petits appareils électriques	
Appareils électromécaniques	Aéroflot	5
	Agitateur	
	Aspirateur	
	Broyeur/D lacérateur	
	Centrale hydraulique	

	Compresseur	
	Débatissage des gâteaux	
	Diffuseur	
	Kit motor	
	Perforateur	
	Electropompe	
Pompes	Pompe à émulsion	
	Pompe acide	
	Pompe alimentation	
	Pompe boue flottée	
	Pompe de compactage à l'eau	
	Pompe de lavage	
	Pompe de nettoyage des clarificateurs	
	Pompe de recirculation	
	Pompe d'extraction	
	Pompe doseuse	
	Pompe eau pressurisée	
	Pompe fosse à écume	
	Pompe polymère	
	Autres pompes	
Appareils de laboratoires	Divers appareils	
Appareils électromécaniques	Soufflante surpresseur	
	Turbine	
	Vanne motorisée	
	Vis	
	Autres appareils électromécaniques	
Autres matériels	Ballon à air comprimé	
	Cuve lait de chaux	
	Vanne manuelle	
	Tapis transporteur	
	Dégrilleur	
	Surpresseur	
	Autres matériels	
Outils industriels	Sauf nouvelle Usine de Renaison	5
Compteurs		15
Matériel de transport de - 3,5 tonnes		5
Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes		8
Engins de travaux publics		10
Matériel bureau et informatique	Ordinateurs ...	2
Autres immobilisations corporelles		10
Mobiliers		10
Usine de Renaison		
Ouvrages de Génie Civil	Ouvrages lourds (nouvelle usine Renaison, ..)	50
	Ouvrages courants	30
Agencements et aménagements de bâtiment	Equipement / Electricité (nouvelle usine de Renaison)...	15
Outils industriels		6

- approuver l'application des durées d'amortissement identiques à toutes les immobilisations mise à disposition ou propriété de Roannaise de l'Eau ;

- acter que les subventions d'investissement qui financent un équipement déterminé seront amorties conformément à la durée et au rythme de l'immobilisation subventionnée
- fixer la durée d'amortissement des biens à consommation rapide, ou de faible valeur (1 000€ HT pour les services assujettis à TVA et 1000 TTC pour les autres activités du Syndicat), l'amortissement est proposé sur une durée de 1 an.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Provisions pour impayés et Admissions en non-valeur Eau Potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- autoriser la passation des provisions pour factures impayées de l'exercice 2021 pour un montant de 406 075.86 € du budget eau potable (chapitre 68) ;
- autoriser la reprise des provisions pour factures impayées de l'exercice 2021 pour un montant de 605 423.08 € (chapitre 78)

ADOpte A L'UNANIMITE

4) Autoriser le Président à signer un accord de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour Roannaise de l'Eau

L'accord de programmation a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et de financement pour la réalisation d'un programme d'actions coordonnées et cohérentes. Il a été demandé au comité syndical de bien vouloir :

- approuver l'accord de programmation pluriannuel avec l'agence de l'eau Loire Bretagne ;
- préciser que le coût total prévisionnel des actions à réaliser dans le cadre de cet accord est évalué à 5 040 000 € HT et la participation prévisionnelle de l'agence de l'eau évaluée à 2 140 000€ ;
- préciser que l'accord prend fin au plus tard le 30 juin 2024, date limite à laquelle le dossier de demande d'aide pour la dernière opération liée au présent accord est déposé ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord ;
- dire que les recettes seront encaissées sur les budgets concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) Convention de financement pour une extension du réseau d'eau potable suite à demande d'urbanisme, impasse Jean Jaurès à Riorges

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la convention de financement avec la commune de Riorges pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable d'un montant de 9 508,21 € ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- dire que les recettes seront encaissées sur le budget concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fin de la séance : 19h15